

M. Arnold Peters (Timiskaming): Il y a environ un an, la Chambre a adopté la loi sur la Commission canadienne des transports et la Chambre s'était félicitée, à cette époque, d'avoir affaire à un ministre si bien renseigné pour diriger l'étude du bill. Je me souviens des nombreuses doléances exprimées au sujet des moyens de transport au Canada et je me rappelle comment il a su répondre à chaque question en indiquant comment les problèmes seraient résolus grâce à l'adoption du projet de loi.

Depuis plusieurs jours, j'entends ici ce que l'on pourrait qualifier de réclamations faites par des députés, et qui ont toutes trait, en général, à des problèmes ferroviaires qui, loin de se régler, semblent plutôt s'être aggravés. On peut en dire de même d'Air Canada.

La mesure à l'étude cherche à financer de nouveau les activités tant du Canadien National que d'Air Canada. A mon avis, nous devrions voter contre le bill. Nous ne devrions pas, je pense, nous mêler du financement renouvelé du CN. Il faudrait plutôt forcer le gouvernement à améliorer le statut financier de la compagnie. La plupart des Canadiens croient que le CN est une société de la Couronne. J'affirme qu'il est plutôt une dette de la Couronne, certainement pas une société de quelque description que ce soit. Nous devons au CN autant d'argent qu'il en doit au pays. En 1967, la dette à long terme de la compagnie atteignait \$1,840,712,000; en 1968, cette dette était passée à environ 1,919 millions. Si le bill est adopté, la dette à long terme du CN dépassera deux milliards.

Si je disposais d'une telle somme, je ne l'utiliserais sûrement pas pour acheter le Canadien National. Aucun organisme canadien ne serait intéressé, je pense, à acheter le CN au prix de 2 milliards de dollars, surtout si l'on considère que les dépenses annuelles d'exploitation du CN s'élèvent à environ un milliard. Ordinairement, je ne souscris pas à la théorie créditiste. Ce parti prétend qu'une dette de ce genre peut être liquidée. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a constaté que l'énorme dette du PGE, comme la pierre qui n'amasse pas mousse, n'accumulait pas d'intérêt. Il l'a donc liquidée. En somme, il a enlevé de l'argent à quelqu'un pour le donner à un autre. Nous ne pourrions jamais rembourser des obligations perpétuelles. De fait, certaines d'entre elles sont évaluées en livres sterling et remontent à l'époque de la colonie.

Il me semble que si les députés estiment que le CN est une société de la Couronne, ils devraient alors prendre les dispositions voulues pour réduire sa dette. Il s'agit effectivement d'une dette fictive qui devrait être défalquée. Elle ne sera certainement pas rem-

boursée. Nous devons peut-être verser un certain montant aux propriétaires de l'ancien Grand-Tronc, mais je crois qu'ils ont déjà été remboursés.

Pour vous montrer combien certaines gens sont stupides—et seuls ceux du Revenu national peuvent l'être autant—l'an dernier le revenu net découlant de la dette du CN, préalablement à la déduction de l'intérêt, s'élevait à 41 millions. Le profit net a été de 29 millions. L'intérêt versé sur la dette l'an dernier s'est élevé à \$70,450,968. Je voudrais savoir à qui cet argent a été versé et à quelle fin. Je présume que ces chiffres entrent dans la dette nationale. Nous avons établi un budget d'environ 6 milliards et nous assumons une dette de 2 milliards pour une seule société. C'est parfait de dire que nous devons payer ce montant pour assurer l'exploitation du CN, et je le crois, mais à titre de députés peut-on en tenir une couche pareille? Nous continuons à assumer ce genre de financement ou à l'approuver. La situation empire chaque année. Le gouvernement dit qu'il veut remédier à l'inflation. Voilà le secteur tout indiqué pour commencer à remédier à ce déficit annuel de 70 millions. Au fond c'est un transfert d'un compte à un autre, mais cela ne sert vraiment à rien.

● (5.40 p.m.)

Peut-être ce déficit sert-il à quelque chose: à permettre au Canadien Pacifique d'établir ses taux. Lorsque le CN perd de l'argent, le CP l'autorise à fixer ses taux. Il les fixe d'ailleurs sur une base déficitaire ce qui exige des subventions plus importantes. Cet état de choses me rappelle un incident qui m'est arrivé il n'y a pas très longtemps dans un restaurant de la région. C'était un restaurant de luxe. J'ai parlé à plusieurs personnes que je connaissais et qui dinaient là et j'ai constaté que j'étais le seul à payer mon repas. Tous les autres l'inscrivaient sur leur note de frais. C'est dire que j'acquittais le prix de mon repas et au moins la moitié du prix d'un autre. Nous permettons à certaines gens de déduire leurs frais de l'impôt sur le revenu. Non seulement je payais un demi-repas en plus, mais je payais plus que valait le repas que j'avais commandé. Si tous ces gens avaient acquitté le prix de leur repas, j'aurais payé \$3.50 au lieu de \$7.

Avant de terminer, je vais proposer un amendement en vue de couler le projet de loi à l'étude. La Chambre devra alors prendre une décision. Que l'on me comprenne bien, je ne m'oppose pas au Canadien National en tant que société de la Couronne. C'est une formule nécessaire au Canada et elle le sera longtemps. Soyons réalistes. Nous autres parlementaires devrions avoir voix au chapitre en ce qui concerne les chargements des che-